

2 mars 2021

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 2 mars 2021 à 19 h 30 tenue en visioconférence sur la plateforme « Zoom ». Le lien est disponible sur le site Web de la Municipalité.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

Une invitée s'est jointe à la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 février 2021 en visioconférence;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution concernant les remerciements et témoignage de sympathie; ref : 2004-02-24
- ~~8. Résolution appuyant la demande de Cooptel auprès de la CPTAQ;~~
9. Résolution concernant la fin de probation de Mme Emilie-Anne Cloutier;
10. Résolution concernant la liste des immeubles en vente pour taxes;
11. Résolution pour la signature de l'entente pour la disposition de la neige avec la ville de Valcourt;
12. Adoption du rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC DU VAL ST-FRANÇOIS;
13. Dossier plastiques agricoles, achat de sacs de plastique pour la période hivernale;
14. Résolution pour autoriser l'achat de sacs en papier pour les compostières;
15. Dossier Sainte-Anne Sud : échéancier proposé
16. Formation concernant les ordinateurs;
17. Voirie
18. Résolution pour octroyer le contrat de fauchage des accotements; suivi
19. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
20. Comité;
21. Affaires nouvelles;
 - 21.1 Sentier pédestre ;
 - 21.2 Vérificateur 6 avril pour le dépôt du rapport financier ;
22. Période de questions
23. Levée de la session;

2021-03-31

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

ET de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance sur Zoom, une invitée, aucune question.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2021

2021-03-32

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 2 février 2021;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 2 février 2021 soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

- Aucun point.

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2021-03-33

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

| | |
|---|---------------------|
| RECETTES du 2 février au 2 mars 2021 | 56 251,72 \$ |
| DÉPENSES D'OPÉRATIONS | 66 746,65 \$ |
| REMISE FÉDÉRALE | - \$ |
| REMISE PROVINCIALE | - \$ |
| FTQ | 406,56 \$ |
| TOTAL | <u>67 153,21 \$</u> |
| Dépense durant le mois | 582,42 \$ |
| Salaires déboursés à la séance du conseil | 2 849,17 \$ |
| Salaires déboursés durant le mois | 3 514,94 \$ |
| Total dépenses | <u>74 099,74 \$</u> |

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1. RÉOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE

2021-03-34

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin,
APPUYÉ PAR Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Dufour, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, à Unis pour la faune et à leur responsable des dossiers municipalités, monsieur Louis Roussel

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6.2. RÉSOLUTION APPUYANT LA DÉMARCHE DU GROUPE MÉDIA RÉGIONAL VAL-OUEST

2021-03-35

CONSIDÉRANT QUE durant sa première année d'existence, le groupe a porté avec énergie et persévérance le projet afin de rendre accessible à la population l'information de façon continue, de soutenir le sentiment d'appartenance de nos citoyens à notre région et d'encourager plusieurs causes locales dont celle du développement économique et sociale;

CONSIDÉRANT QUE ce résultat a été rendu possible grâce à un appui moral et financier de la MRC du Val-Saint-François, l'engagement de partenaires, l'ouverture d'un poste de chargée de projet ainsi que plusieurs centaines d'heures de bénévolat;

CONSIDÉRANT QUE le groupe a pour projet de réaliser des vidéos embrassant toutes les sphères de développement : économique, sociale, jeunesse, éducative, artistique, touristique, agricole, etc. Il s'agit de se servir des immenses possibilités du 7^e art, pour faire connaître, apprécier et "vivre" notre région. Il va de soi que ces réalisations seront ensuite diffusées sur notre média accessible gratuitement

IL EST PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin,
APPUYÉ PAR Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie le Groupe Média Val-Ouest dans sa demande d'adhésion au Fonds d'initiatives culturelles (FIC).

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

7. RÉGIE INTERNE – REMERCIEMENT ET TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE

2021-03-36

PROPOSÉ PAR Susanne Casavant
APPUYÉ PAR Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, peut, lors d'événements concernant un membre du conseil ou un employé, témoigner son appréciation et son appui;

QUE le conseil peut étendre les témoignages d'appréciations à un membre de la communauté selon les événements de façon discrétionnaire;

QUE le témoignage soit fait par l'envoi de fleurs ou autre geste symbolique pour un montant maximum de cent dollars (100 \$);

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

8. ABROGÉ

Le point a été abordé à la séance de février.

9. FIN DE PROBATION ÉMILIE-ANNE CLOUTIER

2021-03-37

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Mme Émilie-Anne Cloutier est terminée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent poursuivre le lien d'emploi avec Mme Cloutier;

POUR CES MOTIFS,
PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin

QUE le conseil de la municipalité confirme l'engagement de Mme Émilie-Anne Cloutier au poste d'adjointe selon les modalités entendues entre les parties;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

10. RÉOLUTION POUR DÉPOSER LA LISTE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DES IMPÔTS FONCIERS

2021-03-38

CONSIDÉRANT toutes les contraintes imposées par la gestion sanitaire en lien avec la Covid-19;

PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle décide de ne pas faire parvenir d'avis d'imposition pour réclamation à la MRC du Val-Saint-François pour l'année 2021;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

11. ENTENTE POUR LA DISPOSITION DE LA NEIGE – REPORT À L'AN 2022

CONSIDÉRANT la problématique de la gestion de la neige et que les solutions proposées ne font pas l'unanimité, le conseil reporte la signature de l'entente proposée par la Ville de Valcourt.

QUE le conseil demande un estimé de coût pour le transport de la neige;

QUE le conseil vérifiera s'il existe des normes en vigueur concernant la visibilité requise aux intersection;

12. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

2021-03-39

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2020 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC du Val-Saint-François, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Brien,
APPUYÉ PAR Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François relevant de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, daté de janvier 2021, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

QU'elle confie le soin à la MRC du Val-Saint-François de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

13. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE SACS DE PLASTIQUES POUR LES PLASTIQUES AGRICOLES

2021-03-40

CONSIDÉRANT QUE nous avons implanté le système de baillage du plastique agricole;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de sacs pour procéder à l'emballage des plastiques en saison hivernale;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité permet l'achat de deux rouleaux de 50 sacs au coût de 70,21 \$ auprès de la MRC du Val-Saint-François;

QU'il nous a été annoncé qu'un changement de prix est prévu prochainement, mais qu'il restera le même pour les prochaines semaines;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

14. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE DOUBLURES POUR COMPOSTIÈRES

2021-03-41

CONSIDÉRANT QUE nous désirons encourager la population à continuer d'augmenter le détournement des matières organiques des bacs à ordures;

CONSIDÉRANT QUE nous allons faire la distribution gratuite de sacs pour compostières;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien,
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité permet l'achat de deux boites de deux cents (200) doublures au coût de cinquante dollars (50,00 \$) chaque auprès de la compagnie Sac au Sol;

QUE cette dépense s'inscrit dans le programme des redevances;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

15. ÉCHÉANCIER TRAVAUX DU CHEMIN SAINTE-ANNE SUD

CONSIDÉRANT QUE nous lancerons l'appel d'offre pour les travaux de reconstruction et de rechargement sur la chaussée gravelée du chemin sainte-anne sud dans le cadre du programme PIRRL pour la municipalité de Sainte-Anne-De-La-Rochelle;

QUE de l'information sera incluse dans le Larocheois et une rencontre Zoom sera également organisée pour la population.

16. ORDINATEURS – FORMATION GUIDE

Nous sommes en attente du guide pour débiter la formation, mais dès qu'il est disponible, nous pourrons débiter le cours.

17. VOIRIE

Nous demanderons que les documents requis par la compagnie Sel IceCat inc nous soient remis pour la fin mars 2021;

18. FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

2021-03-42

PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le fauchage des accotements des chemins soit confié à Marc Béland au montant de trente dollars (30\$) du kilomètre pour les deux voies plus les taxes applicables;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande; (preuve d'assurance déposée)

QUE le tout est fait sous la surveillance du Directeur des travaux publics;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

19. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

M. Coutu nous fait un résumé des dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François et les documents demeurent disponible pour consultation.

20. COMITÉS

Décoration de Noël : Elles ont été enlevées »

CCU : il y a eu une rencontre le 26 février par Zoom, les points discutés sont : pollution lumineuse, milieu humide et dépôt pour discussion d'une dérogation mineure.

École : La partie de sucre aura lieu le 16 mars pour tous les étudiants.

Loisirs : Les membres du comité ne veulent pas recevoir de VR considérant le peu de stationnement de disponible. Nous regarderons nos possibilités du côté des terrains de la municipalité

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 Sentier pédestre : Nous communiquerons avec le Centre des loisirs de Notre-Dame-des-Érables pour établir un partenariat dans la création d'un sentier pédestre.

21.2 Vérificateur : La firme Raymond Chabot Grant Thornton représentée par M. Trottier viendra déposer les états financiers le 6 avril prochain.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Rencontre en Zoom, nous avons une invitée et pas de questions.

Un membre du conseil nous informe que le restaurant est rouvert et que de bons commentaires par les utilisateurs.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-03-43

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 20h46.

Mme Majella René, gma
DG et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-
verbal, le maire est réputé avoir
signé toutes les résolutions »